

Handicap

Une maman veut faire reconnaître l'handiparentalité

A quelles aides peut-on prétendre quand on est un jeune parent handicapé ? Pas grand-chose selon les intéressés. C'est pourquoi, Peggy Martin, jeune maman remaudiéroise, a alerté le député sur ce manquement. Elle a été chargée de recenser les besoins en Loire-Atlantique.

Dès son premier mois de grossesse, Peggy Martin a alerté les différents organismes (Maison départementale de la personne handicapée, protection maternelle et infantile, caisse d'allocations familiales...) pour savoir si elle pouvait bénéficier de quelques heures d'aide pour faire face à ce changement dans le foyer familial. Atteinte d'une maladie dégénérative qui s'est déclarée il y a 9 ans, cette jeune maman de 30 ans a une paralysie du bras gauche, et voit ses muscles manquer de résistance en cas d'efforts. "Au mieux je prends une canne. Au pire, c'est le fauteuil roulant, soupire-t-elle. Pas toujours évident, dans ces conditions, d'être pleinement concentrée sur sa progéniture, surtout quand "celle-ci commence à tenir sur ses jambes et être plein de malice".

Malgré ses relances, chaque institution "se renvoyait la balle". Elle c'est fait au final, entendre dire "que la seule solution était de changer la loi". "Autant, une personne handicapée peut bénéficier d'une aide humaine telle que dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH), mais légalement elle ne peut s'occuper d'un enfant, raconte la Remaudiéroise. Concrètement, elle peut m'aider à mettre un vête-



Peggy Martin et sa fille Apolline.

ment mais elle ne peut pas relever mon enfant s'il tombe. C'est le paradoxe. Or, même si j'ai la chance d'avoir un mari qui travaille beaucoup à la maison, et qui est mon aidant familial, il lui arrive de partir à l'extérieur. Et parfois, c'est dans ces moments-là où je suis très fatiguée".

Soutien du député

Face à cet immobilisme, la maman d'une petite fille de 14 mois a décidé de frapper à la porte du député en décembre dernier. "J'ai été reçu trois jours plus tard, relate-t-elle. Il était partiellement au courant du problème mais était

effaré des difficultés qu'on pouvait rencontrer. Dans un récent courrier, il m'a indiqué qu'il avait alerté le secrétariat d'Etat à la solidarité et m'a demandé de recenser les besoins sur notre département". Ils sont beaucoup à connaître des difficultés. "Je le vois à travers la page Facebook que j'ai créée sur Internet, ayant pour thème l'handiparentalité. Chacun poste ses témoignages de parents handicapés". Peggy Martin a décidé également de lancer un appel à travers les médias pour que les parents qui connaissent des difficultés à la suite d'accidents (AVC...) ou de maladies (sclérose...), même temporai-

res, l'interpellent. "Tout n'est pas noir non plus. Il y a des petites aides mais c'est du bricolage. Par exemple, pour l'aide jeune maman, dont chacun peut bénéficier : il s'agit d'une aide humaine proposée par la Caf à hauteur de 80 heures pendant les 3 mois qui suivent l'accouchement. Moi, j'ai eu le droit à ce que l'aide se prolonge pendant un an (pour 6 heures par semaine). Ce qui m'intéresserait c'est qu'une série de mesures soit vraiment inscrite et que toutes les mamans handicapées en bénéficient et que ce ne soit pas au coup par coup. Il ne s'agit pas d'une grande révolution mais d'une aide de quelques heures par semaine. Et surtout d'une reconnaissance d'un statut de l'handiparentalité. Au même titre que les étudiants handicapés ou les handisports qui l'ont eu il y a quelques années".

Recensement

Pourquoi cette problématique n'a jamais débouché sur des textes législatifs plus précoces ? "Pour beaucoup de parents handicapés, c'est un sujet tabou. Ils ont peur d'être jugés comme de mauvais parents, qui ne peuvent pas s'occuper de leurs enfants. Et je le comprends", note Peggy Martin. Elle doit faire vite. Le rapport du gouvernement au Parlement relatif au bilan et aux orientations de la politique du handicap vient d'être rendu public en février. Les députés devront le voter, après avoir pu apporter des ajouts de propositions. La reconnaissance de l'handiparentalité peut en être une.

• Handiparentalité. Contact : Peggy Martin, peggy-martin@orange.fr. Sur facebook : handiparentalité, thème "échange et partage".

• Jazz-sur-Lie : après le concert, le blog

L'association Jazz sur Lie organisait un apéro-concert au Pallet, le dimanche 15 mars 17 H 30. Cette manifestation servait à soutenir le festival Jazz-sur-Lie, dont la prochaine édition est repoussée à l'été 2010. Par la même occasion, l'association a ouvert un blog : jazzsurlie.over-blog.com. La structure en quête d'un président et d'un comité directeur conte présenter le nouveau projet en octobre 2009. Elle invite toutes les personnes motivées à les rejoindre sur la toile. Les axes de réflexion : ligne artistique, communication, "concept", promotion des artistes locaux, de la viticulture, formule, nombre de jours, sur un WE, sur une semaine, sur l'année, lieu et la période, le financement, partenariat public, privé, mécénat.

• La retraite, cela nécessite aussi une formation

Pour promouvoir le "Bien vieillir" et l'approche de la retraite comme une chance à saisir auprès des hommes et femmes de 55 à 62 ans, la MSA de Loire Atlantique propose des formations de trois jours proches de ses ressortissants et ouvertes aux habitants du milieu rural. Pour le vignoble nantais, une session aura lieu les 26 mars et 2 avril au Landreau à la salle des Nouelles. Cette première partie (2 jours) doit permettre à mieux comprendre ce que signifie la retraite, donner du sens à cette étape de la vie, à s'épanouir et développer des relations de qualité et à construire des projets, réaliser des rêves. Il s'en suivra un 3^e jour de formation (6 mois plus tard) sur les échanges sur l'avancée des projets de chacun, l'adaptation à de nouveaux rôles. L'inscription aux trois jours de formation est de 15 € par personne. Les formations se déroulent de 9 h 30 à 17 h. Trois autres formations se tiennent en Loire Atlantique. Renseignements et inscriptions auprès de Pascale Renou 06 87 60 60 69

• Maisons départementales des personnes handicapées : "bilan pas satisfaisant" selon Serge Poignant

Le député Serge Poignant interpellé la secrétaire d'Etat chargée de la solidarité sur la durée "anormalement longue" de traitement des dossiers par les maisons départementales pour les personnes handicapées. "Les personnes utilisatrices de ce service, porteuses de handicap, aux revenus pour la plupart souvent très faibles ou inexistantes, entrent dans une période d'attente très angoissante et se retrouvent parfois dans des situations financières difficiles", a-t-il constaté. Mises en place le 1er janvier 2006, les maisons départementales des personnes handicapées "ne sont pas à la hauteur des espérances attendues", estime-t-il. Aussi, il a demandé les intentions du gouvernement "pour améliorer la qualité du service rendu et éviter que les réponses apportées mettent bien souvent plus de six mois de délai".

• Européennes : le parti socialiste d'accord en Loire-Atlantique

Alors que dans certaines sections départementales du parti socialiste, la désignation des listes pour les élections européennes établies par le bureau du parti est loin d'avoir fait l'unanimité, les militants de Loire-Atlantique ont approuvé à 80 % le fait que Bernadette Vergnaud conduise la liste. Elle est conseillère municipale de la ville de Poitiers depuis 1995 et député européenne sortante depuis 2004. Le taux de participation a avoisiné les 40 % dans le département. Objectif du parti : obtenir 4 députés européens.

• Des lycées pour atténuer la crise

Le conseil régional a lancé une série de mesures pour enrayer la crise économique. Parmi elles, pour donner du travail au secteur du bâtiment, la Région veut accélérer la construction des quatre lycées annoncés. Reste à obtenir le feu vert de l'Etat pour obtenir les enseignants. Le coût total de ce chantier dépasserait les 150 millions. Il s'agit bien entendu des lycées de Clisson, Pornic et d'un lycée à vocation tertiaire et internationale sur l'île de Nantes, ainsi que d'un établissement à Beaupréau, dans les Mauges. Ils devraient ouvrir en 2013 et 2014.

• Crise : une réunion-débat le mardi 24 mars à Gétigné

En présence de Jacques Lannou, sous-préfet d'Ancenis, Jean-François Gendron, président de la CCI, et le Valletais, Jean-Jacques Le Héricy proposent le mardi 24 mars à 18 h, à l'espace Bellevue de Gétigné, une soirée-débat sur le thème "Faire face à la crise, avec quels dispositifs ?" Ce rendez-vous qui s'appuie sur le plan gouvernemental de soutien au financement des entreprises invite à faire le point, avec l'ensemble des partenaires locaux, sur les différents leviers offerts.

"Nombreux sont les salariés enfermés"

Conseiller municipal délégué à la mise en œuvre de la politique du handicap à Vertou, Jean-Christophe Chartier répond aujourd'hui au titre de la Confédération Française de l'Encadrement-Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) dont il est en Loire Atlantique le délégué fédéral. Il a en charge la politique handicap pour les Pays-de-la-Loire.

L'Hebdo : Est-il difficile pour un cadre handicapé d'intégrer et d'évoluer dans l'entreprise ? Avez-vous senti des formes de discrimination ?

Jean-Christophe Chartier : On compte aujourd'hui près de 9500 cadres et encadrants présentant un handicap, qu'il soit lourd ou léger, au sein des établissements privés assujettis à l'obligation d'emploi des personnes handicapées. Le chiffre est donc dérisoire. Les employeurs invoquent souvent de la part de ces personnes, un manque de formation, une faible mobilité, une adaptabilité limitée quand les postes ne sont pas trop qualifiés pour eux ! En réalité, la situation est souvent plus com-

plexe : en dépit d'une apparente compassion à son égard, la personne en situation de handicap n'est ni rejetée ni acceptée dans de nombreuses entreprises. Des anthropologues parlent de la notion de "sas" ou de "vestibule". Ces notions se rapprochent du mot "placard".

Concrètement nombreux sont les salariés en situation de handicap, cadres et non cadres, qui sont "enfermés" dans des postes marginaux ou subalternes quand ils sont "intégrés". Heureusement, il existe des exceptions avec des postes à responsabilité et des évolutions pour les intéressés.

Les notions de performance, de productivité sont-elles un obstacle ou au contraire une forme d'égalité entre les travailleurs handicapés et les autres salariés ?

J. C. C. : Un cadre doit être normalement apprécié intuitu personae et non par rapport à sa qualité de handicapé. Le handicap ne doit pas être un facteur influant sur l'appréciation des objectifs atteints ou non au travail. Dans la réalité, les choses sont beaucoup plus complexes car le handicap heurte des valeurs érigées en dogmes depuis notre enfance : performance, mobilité, look exté-

rieur. Alors, quand le miroir se brise à l'occasion d'un accident de la vie, le salarié handicapé, notamment encadrant et cadre peut devenir une entrave à ces normes d'excellence professionnelle dans l'entreprise."

Quelles sont selon vous les évolutions à mener (législatives, sociales) pour une meilleure intégration du handicap dans l'entreprise ?

J. C. C. : Par son approche globale de la personne handicapée et l'ambition affichée de compenser son handicap tout au long de sa vie, la loi du 11 février 2005 a le mérite de contraindre désormais l'ensemble de notre société à porter un nouveau regard sur le handicap. La loi institue une obligation de négocier sur le thème de l'emploi des personnes handicapées. L'employeur a dès lors, plusieurs options cumulables ou alternatives pour remplir son obligation.

1. l'emploi direct de bénéficiaires de l'obligation d'emploi à hauteur de 6 % de ses effectifs ;

2. la conclusion de contrats de sous-traitance avec le secteur protégé (ESAT)* à hauteur de 50 % de l'obligation ;

3. l'accueil des personnes handicapées bénéficiaires d'un stage au titre de la formation professionnelle à hauteur



Jean-Christophe Chartier.

de 2 % de l'obligation ;

4. le versement d'une contribution à l'AGEFIPH** :

L'entreprise verse à ce fond une contribution pour chaque personne qu'elle aurait dû employer dont le montant est modulé selon les effectifs de l'entreprise. C'est la solution retenue par 55 % des employeurs !

Heureusement, depuis le 1er janvier 2006, la contribution augmente et passe à 600 fois le Smic horaire par bénéficiaire manquant. Si jamais l'entreprise n'organise aucune action pour l'emploi des personnes handicapées, la contribution peut atteindre jusqu'à 1 500 fois le Smic horaire !